#### MUNICIPALITÉ DE COMPTON

# PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 16 octobre 2023 à 17 h00 SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE 3, chemin de Hatley

#### Présences :

Patricia Sévigny, présidente et conseillère Jean-Pierre Charuest, Maire Danny Roy, résident Mélanie Éliane Marcoux, résidente Nicole Couture, résidente Benoît Bouthillette, conseiller Cécile Collinge, résidente

Monsieur Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, agit à titre de secrétaire du CCU.

## 1.0 Ouverture de la réunion

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU, ouvre la réunion.

#### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

#### 3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 18 septembre 2023

#### 3.1 Réunion du 18 septembre 2023

Le compte-rendu de la réunion sera présenté au prochain CCU du mois de novembre 2023.

#### 4.0 Suivi de la dernière réunion

#### 4.1. Modification règlementaire - 11 chemin de la Station

Une mise à jour du dossier a été faite, le service de l'urbanisme émettra un permis d'usage dans la catégorie 5.2.2 B Commerce ou service en général.

# 4.2. Modification règlementaire -Mise à jour du règlement sur les usages conditionnels

Le règlement 2020-173 sur les usages conditionnels est modifié, avec l'ajout notamment des V-1, V-2, V-3, Hbd-1, Hbd-2 et Hbd-3.

Un avis de motion et 1<sup>er</sup> projet seront proposés prochainement au conseil de ville.

#### 4.3. Modification règlementaire - Mise à jour du règlement PIIA

La refonte du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera effectuée en plusieurs rencontres.

Le comité valide l'ajout d'un nouveau chapitre intitulé chemin Hatley et secteur Cochrane/Moe's river

Il regroupera les zones H-11, H-12, H-16, H-17 et H-18 pour mieux encadrer les nouveaux projets domiciliaires à venir.

La zone C-14 sera ajoutée au chapitre PIIA Noyau Villageois.

L'annexe 1 intitulée « Plan des secteurs PIIA » est validée.

Pour la prochaine rencontre du comité, il a été demandé de ce concentré sur le chapitre 11 PIIA Hameau de Moe's River

#### 5.0 Nouveaux points

#### 5.1. Demande de dérogation mineure sur le lot 1 802 598

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7.4 permet un minimum de 7m de profondeur pour une résidence isolée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle implantation permet de sortir de la zone inondable potentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation de la maison n'accentuera la profondeur dérogatoire de la maison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CÉCILE COLLINGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

**D'accepter** la demande de dérogation mineure de 4.28 m et 5.65m sur les profondeurs minimales de la future maison. Au lieu de 7m comme préconiser au règlement de zonage.

### 6.0 Prochaine réunion

#### 6.1. Prochaine réunion

La prochaine réunion CCU aura lieu le 2023-11-20 à 17h00.

À noter qu'il a été proposé et accepté de déplacer la rencontre du comité de décembre du 18 au 11.

7.0 <u>Levée de la réunion</u>		
La réunion est levée à 19h12.		
Patricia Sévigny Présidente du CCU	Nicolas Guillot Secrétaire du comité	